

Séance ordinaire du 15 octobre 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille douze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann

Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Guy Renaud, directeur général adjoint – développement durable, et Danielle Bilodeau, greffière.

---

## **CV-2012-09-25**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2012. tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 8.5 intitulée :

#### **« Direction générale**

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis

Réf. : DG-2012-119 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

#### **« Police**

Fermeture temporaire d'une partie de la rue des Frênes Nord (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : POL-2012-022

#### **Vie communautaire**

Adoption de la politique familiale

Réf. : DVC-SOC-2012-026 et DVC-SOC-2012-026-C-1

#### **Environnement et infrastructures**

Expropriation du lot 4 450 591 du cadastre du Québec (rue du Cran, secteur Saint-Romuald)

Réf. : EI-TP-2012-003

#### **Direction générale**

Aide financière à Personnes handicapées en action de la Rive-Sud

Réf. : DG-2012-114 »

Adoptée à l'unanimité

---

## **CV-2012-09-26**

### **Période de questions**

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

## **CV-2012-09-27**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2012**

**et de la séance extraordinaire du 4 octobre 2012**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 4 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-28**

**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 25 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2012**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 25 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2012 est déposé.

---

**CV-2012-09-29**

**Réorganisation de la Direction des ressources humaines**

Réf. : [RH-2012-091](#)

ATTENDU l'analyse des besoins de la Direction des ressources humaines ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accepter l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision RH-2012-091, incluant le transfert de la ressource additionnelle identifiée lors de la séance du comité exécutif du 9 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-30**

**Retraite progressive d'un employé du Service des équipements récréatifs et entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP**

Réf. : [RH-2012-090](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la retraite progressive de Marcel Larocque, ouvrier

d'entretien-opérateur du Service des équipements récréatifs, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-090.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-31**

**Ratification du mandat d'un cabinet d'avocats dans le cadre de la poursuite opposant Gestion Carl Tanguay inc. et autres à la Ville**

Réf. : [AGR-2012-009](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay, société d'avocats, dans le cadre de la poursuite opposant Gestion Carl Tanguay inc. et autres à la Ville (dossier de la Cour supérieure 200-17-010979-094).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-32**

**Aide financière à l'Association des pompiers de Lévis**

Réf. : [DG-2012-108](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à l'Association des pompiers de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-33**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté**

Réf. : [DG-2012-115](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Ann Jeffrey, Janet Jones et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice du Comptoir le grenier qui aura lieu le 25 octobre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser le conseiller Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club de gymnastique gymnic qui aura lieu le 3 novembre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les conseillers Jean-Pierre Bazinet, Guy Dumoulin, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice du Comptoir le grenier qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-34**

**Autorisation à une conseillère aux fins de sa participation à une formation de la Conférence canadienne de l'information et la référence communautaire**

Réf. : [DG-2012-116](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la conseillère Janet Jones à participer à la formation offerte par la Conférence canadienne de l'information et la référence communautaire qui aura lieu le 29 octobre 2012 à Québec et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-35**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation collège de Lévis**

Réf. : [DG-2012-118](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle, Janet Jones, Dominique Maranda et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation collège de Lévis qui aura lieu le 16 novembre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-36**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté**

Réf. : [DG-2012-113](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les conseillers Serge Côté, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Robert Maranda, Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée

au bénéfice de Le club lions Lévis inc. qui aura lieu le 9 novembre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Michel Patry et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral qui aura lieu le 7 novembre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-37**

##### **Financement de la dépense relative à la fourniture d'un véhicule avec équipements**

Réf. : [EI-EM-2012-031](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De financer une partie de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule avec équipements au montant maximal de 30 000 \$ à même la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions d'assurance prévues aux contrats d'assurance.

Pour financer une autre partie de cette dépense, d'affecter un montant de 120 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-38**

##### **Affectation du fruit de la vente de véhicules**

Réf. : [EI-EM-2012-033](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'affecter le fruit de la vente des véhicules énumérés en annexe à la fiche de prise de décision EI-EM-2012-033 aux dépenses d'immobilisation relatives au remplacement d'équipements ou de véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-39**

##### **Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de produits**

**chimiques pour le traitement des eaux**Réf. : [EI-TE-2012-024](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec concernant la fourniture de certains produits chimiques pour le traitement des eaux, pour cinq ans, soit les années 2013 à 2017.

Au cas où la Ville désirait se retirer de cet achat regroupé, de transmettre à l'Union des municipalités du Québec une résolution à cet effet dans un délai d'au moins trente jours précédant la date prévue pour l'ouverture des soumissions.

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer sur une base annuelle, au nom de la Ville et de celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de sulfate d'aluminium, de PASS 10 et d'hypochlorite de sodium nécessaires aux activités de la Ville pour les années 2013 à 2017 inclusivement.

De s'engager à respecter les termes du contrat adjugé par l'Union des municipalités du Québec, le cas échéant, comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

De s'engager à fournir à l'Union des municipalités du Québec, à chaque année, les documents visant à indiquer les quantités de produits chimiques requises.

De reconnaître et d'accepter que l'Union des municipalités du Québec reçoive directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants à être fixé annuellement et inscrit dans le document d'appel d'offres.

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec concernant la fourniture de chlore gazeux, pour trois ans, soit les années 2013, 2014 et 2015.

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, au nom de la Ville et de celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de chlore gazeux (en contenants de 907,2 et/ou 68 kg) nécessaire aux activités de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

De s'engager à respecter les termes du contrat de trois ans adjugé par l'Union des municipalités du Québec, le cas échéant, comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

De s'engager à fournir à l'Union des municipalités du Québec, dans le délai imparti, les documents visant à indiquer les quantités annuelles de produits chimiques requises.

De reconnaître et d'accepter que l'Union des municipalités du Québec reçoive directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants à être fixé annuellement

et inscrit dans le document d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-40**

**Attribution du contrat pour les travaux de construction d'une conduite sanitaire entre les étangs aérés et l'avenue des Arbrisseaux (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et d'un poste de pompage (phase 1)**

Réf. : [EI-GEN-2012-132](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour les travaux de construction d'une conduite sanitaire entre les étangs aérés et l'avenue des Arbrisseaux (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et d'un poste de pompage (phase 1), (appel d'offres 2012-50-70) à Allen entrepreneur général inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 624 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-41**

**Demande de participation financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Étienne-Dallaire (secteur Lévis) et enlèvement de panneaux d'arrêt**

Réf. : [EI-GEN-2012-137](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De demander une participation financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Étienne-Dallaire (secteur Lévis).

De décréter l'enlèvement des panneaux d'arrêt installés aux endroits suivants :

12° sur la rue Charles-Rodrigue, à l'intersection de la rue Christophe-Colomb, en direction nord et en direction sud, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-42**

**Modification de la résolution CV-2012-07-42 « Vente de deux véhicules autopompes usagés à Camions héléc »**

Réf. : [INC-2012-021](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur



De modifier la résolution CV-2012-07-42 « Vente de deux véhicules autopompes usagés à Camions héloc » par le remplacement des mots « le contrat de vente de ces véhicules, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2012-016 » par les mots « les contrats de vente de ces véhicules, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision INC-2012-021 ».

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-43**

##### **Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion de l'information en situation d'exception**

Réf. : [INC-2012-017-R-1](#) et [INC-2012-017-R-1-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative à l'acquisition et à l'implantation d'un logiciel de gestion de l'information en situation d'exception, d'affecter un montant de 25 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-44**

##### **Modification de la résolution CV-2012-03-51 « Création du comité consultatif du parc régional de la Pointe-De La Martinière »**

Réf. : [DVC-SPO-2012-030](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De modifier la résolution CV-2012-03-51 « Création du comité consultatif du parc régional de la Pointe-De La Martinière » par le remplacement de la section intitulée « Composition du comité » par la section apparaissant en annexe à la présente résolution.

De désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif du parc régional de la Pointe-De La Martinière :

- Jean-Claude Bouchard, conseiller;
- Mario Fortier, conseiller;
- Janet Jones, conseillère;
- Doris Blanchet, citoyenne;
- Jean-Guy Laroche, citoyen.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-45****Aide financière à des organismes de la communauté**Réf. : [DVC-ART-2012-024](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévus en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2012-024, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| • Diffusion culturelle de Lévis    | 9 850 \$ |
| • École des arts de la Rive-Sud    | 5 000 \$ |
| • Maison natale de Louis Fréchette | 2 500 \$ |

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-46****Dépôt de listes de certains contrats au 30 septembre 2012**Réf. : [FSA-APP-2012-007](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2012 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
  - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2012, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
- 

**CV-2012-09-47****Demande visant la délivrance d'une autorisation pour la modification du système de traitement des eaux usées de l'immeuble situé au 300, route du Pont (secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2012-086](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De ne pas s'objecter à la demande présentée par la Maison d'affinage Bergeron inc. pour les travaux de modification du système de traitement des eaux usées sur le lot 4 361 145 du cadastre du Québec, et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-48****Confirmation relative à l'utilisation du lot 2 694 609 du cadastre du Québec (rue de la Rivière, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**Réf. : [DEV-2012-155](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De confirmer que le lot 2 694 609 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-49****Acquisition de servitudes sur une partie du lot 4 974 970 du cadastre du Québec (rue Bossuet, secteur Lévis) et engagement à l'égard des ouvrages de gestion pluviales prévus dans ce secteur**Réf. : [DEV-2012-220](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux réalisés sur une partie du lot 4 974 790 du cadastre du Québec a été acceptée par la Ville, d'acquiescer à titre gratuit les servitudes requises pour permettre le maintien et l'entretien des conduites d'aqueduc et d'égouts situées sur une partie de ce lot, de même que de passage, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Condos le callas inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion optimales des eaux pluviales prévues au projet de développement faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-220, conformément au programme d'entretien et d'exploitation préparé par Groupe conseil SID inc. en date du 18 septembre 2012, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-50****Fermeture temporaire de rues du secteur Lévis pour la tenue de l'événement *Passage* et soutien logistique**Réf. : [DEV-2012-234](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De fermer temporairement les rues indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2012-234, le 31 octobre 2012, pour la tenue de l'événement *Passage* organisé en collaboration avec le Patro de Lévis et de fournir l'aide logistique requise pour la tenue de cet événement, selon les disponibilités matérielles et

financières.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-51**

**Acquisition de servitudes sur une partie du lot 4 399 024 du cadastre du Québec (rue Rina-Lasnier, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2012-236](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'acquérir à titre gratuit les servitudes suivantes :

- une servitude temporaire d'égout sanitaire sur une partie des lots 4 399 024 et 4 611 466 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 527,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-236, et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Développements Fortier inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet;
- une servitude temporaire de passage à des fins de cercles de virage sur deux parties du lot 4 399 024 du cadastre du Québec, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Développements Fortier inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-52**

**Félicitations à Revitalisation village Saint-Nicolas**

Réf. : [DEV-2012-252](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Revitalisation village Saint-Nicolas pour la certification bronze *4 As du développement durable et concerté* obtenue lors du colloque annuel 2012 de la Fondation rues principales et de l'encourager à poursuivre dans cette voie.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-53**

**Financement de la dépense relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 093 146 du cadastre du Québec (Parc industriel Pintendre) et ratification d'une transaction**

Réf. : [DEV-2012-176](#) et [DEV-2012-176-C-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De financer la dépense relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 093 146 du cadastre du Québec et aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 34 500 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De ratifier la transaction constatée à l'acte de vente publié à Lévis sous le numéro 14 202 470 intervenue entre Groupe envirex inc., Clamex environnement inc. et Newalta industrial services inc., de renoncer, à compter de l'adoption de la présente résolution, à l'exercice du droit de préemption prévu à l'acte de vente publié à Lévis sous le numéro 11 982 533, à l'égard des parcelles numéros 1 et 2 du lot 3 093 146 du cadastre du Québec, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-176 et d'accepter que le propriétaire de ces parcelles y construise un bâtiment d'une superficie de 639 mètres carrés, et ce, en lieu et place du bâtiment d'une superficie de 940 mètres carrés exigé à la clause 11 de l'acte de vente publié à Lévis sous le numéro 11 982 533, le délai de construction de ce bâtiment de 639 mètres carrés étant fixé au 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2012-09-54**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Réf. : [URBA-2012-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance de permis ou certificats d'urbanisme, dans les cas et les zones indiqués, à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

#### **CV-2012-09-55**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-11-97 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [EI-GEN-2012-137](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-97 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues des Lilas (secteur Saint-Rédempteur) et Nérée-Beauchemin (secteur Lévis).

**CV-2012-09-56**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-98 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome**

Réf. : [EI-GEN-2012-137](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-98 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse à 30 kilomètres à l'heure sur une partie de la rue de l'Église (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

---

**CV-2012-09-57**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitation collective dans la zone H1232, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [URBA-2012-084](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser l'usage « habitation collective » dans la zone H1232 mais en ne permettant qu'une seule habitation collective dans l'ensemble de la zone, de fixer certaines normes pour cet usage et d'interdire, dans cette zone, toute construction, tout ouvrage et tous travaux, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement, en application de la section III du Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats relative aux restrictions à la délivrance d'un permis ou d'un certificat, compte tenu de la nature géotechnique des sols.

---

**CV-2012-09-58**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-12-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (entreposage extérieur prohibé, usages Habitation)**

Réf. : [URBA-2012-085](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'interdire tout type d'entreposage extérieur autre que ceux spécifiquement autorisés sur un terrain où l'usage principal autorisé est l'habitation.

---

**CV-2012-09-59**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-12-01 fixant pour l'année 2012 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins**

Réf. : [DEV-2012-176](#) et [DEV-2012-176-C-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-01 fixant pour l'année 2012 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2012, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

**CV-2012-09-60**

**Adoption du Projet de Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Réf. : [URBA-2012-089](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Projet de règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-09-61**

**Adoption du Projet de règlement RV-2012-11-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitation collective dans la zone H1232, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [URBA-2012-084](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2012-11-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-09-62**

**Adoption du Projet de règlement RV-2012-12-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (entreposage extérieur prohibé, usages Habitation)**

Réf. : [URBA-2012-085](#)



Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2012-12-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-63**

##### **Fermeture temporaire d'une partie de la rue des Frênes Nord (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Réf. : [POL-2012-022](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De fermer temporairement la partie de la rue des Frênes Nord (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) située entre la rue des Cyprès et l'accès au nouveau développement, le 31 octobre 2012 entre 17 h et 22 h, pour la tenue d'une activité d'Halloween.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-64**

##### **Adoption de la politique familiale**

Réf. : [DVC-SOC-2012-026](#) et [DVC-SOC-2012-026-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé à l'unanimité

D'adopter la politique familiale, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2012-026.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-09-65**

##### **Expropriation du lot 4 450 591 du cadastre du Québec (rue du Cran, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [EI-TP-2012-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

À défaut de conclure un contrat d'acquisition du lot 4 450 591 du cadastre du Québec de gré à gré, d'acquérir ce lot par voie d'expropriation, à des fins d'aménagement d'un passage entre les deux sections existantes des rues du Cran et Kathleen (secteur Saint-Romuald) et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ce lot, incluant celles relatives à la prise de possession préalable et à signer tout document à cet effet.



Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-66**

**Aide financière à Personnes handicapées en action de la Rive-Sud**

Réf. : [DG-2012-114](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 1 085 \$ à Personnes handicapées en action de la Rive-Sud pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-09-67**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2012-09-68**

**Période de questions**

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2012-09-69**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

À 20 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Danielle Bilodeau, greffière

---